



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ELAGAGE, ABATTAGE,  
ESSOUCHAGE, PLANTATION ET ENTRETIEN  
ÉCOLOGIQUE DES ARBRES ET DE  
L'ENSEMBLE DES VÉGÉTAUX DE LA VILLE DE  
VINCENNES - LOT N°2 : ENTRETIEN  
ÉCOLOGIQUE DES ARBRES ET AUTRES  
VÉGÉTAUX, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ  
TERIDEAL L'EDEN VERT**

**DÉCISION N° DM-22-273  
EN DATE DU 19 JUILLET 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP et le JOUE, le 08 décembre 2021 relatif à l'élagage, abattage, essouchage, plantation et entretien écologique des arbres et de l'ensemble des végétaux de la Ville de Vincennes – Lot n°2 : Entretien écologique des arbres et autres végétaux ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juillet 2022 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société TERIDEAL L'EDEN VERT, jugées économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société TERIDEAL L'EDEN VERT, sise 62, Grande Rue 78490 VICQ, représentée par Monsieur David RAOULT, Président, le marché d'élagage, abattage, essouchage, plantation et entretien écologique des arbres et de l'ensemble des végétaux de la Ville de Vincennes – Lot n°2 : Entretien écologique des arbres et autres végétaux.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum annuel de 150 000,00 € HT (180 000,00 € TTC).

L'accord-cadre est traité sur la base du Bordereau des Prix Unitaires.

La durée du marché est fixée à 1 an à compter de la notification du marché, et reconductible de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220719-lmc1H9946H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022  
Date de Publication : 19/07/2022

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la  
propreté et des mobilités,

***Signé***

**Robin LOUVIGNÉ**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220719-Imc1H9946H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022  
Date de Publication : 19/07/2022